REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

V I LLE D'ANTIBES



#### **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

# CONCESSION DE SERVICES RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN SNACK-BAR DES TENNIS MUNICIPAUX

AVIS DE CONCESSION DIRECTIVE : 2014/23/UE

#### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### I.1) Nom et adresse :

Ville d'Antibes Juan-les-Pins – Hôtel de Ville – Cours Masséna – BP 2205 – 06606 Antibes cedex.

**Point de contact**: DGA Ressources et Prospective – Direction de la Commande Publique – Service Activités Déléguées – Tél. : 04.89.73.55.48 – courriel : Activites Deleguees. Secretariat @ ville-antibes.fr

Adresse internet: http://www.antibes-juanlespins.com/.

#### **I.2) Communication**

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de la consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <a href="https://www.marchessecurises.fr/">https://www.marchessecurises.fr/</a>. Le dossier de consultation des entreprises précise les modalités de présentation des candidatures et des offres, et les critères de sélection des offres. Conformément à l'article R.3122-14 du Code de la Commande publique, toutes les questions auront lieu via cette plateforme dématérialisée.

#### **SECTION II: OBJET DE LA CONCESSION**

#### II.1 Etendue de la concession

#### II.1.1) Intitulé de la concession :

Concession de services relative à l'exploitation du snack bar des tennis municipaux

II.1.2) Code CPV: 55330000-2 - Services de caféteria

II.1.3) Type de concession : Services

**II.1.4) Description succincte** : L'AUTORITE CONCEDANTE est propriétaire d'un équipement sportif sis 330 avenue Jules Grec (tennis municipaux), constituant une dépendance de son domaine public.

Pour contribuer à l'animation de ce centre sportif, et afin de prendre en compte les besoins des usagers, tant de l'équipement sportif que des riverains, un snack-bar dédié à la restauration rapide y est aménagé.

II.1.5) Valeur estimée: 160 000 euros HT

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lot : non

#### **II.2 Description**

**II.2.1) Intitulé** : Concession de services relative à l'exploitation du snack bar des tennis municipaux

**II.2.2)** Lieu d'exécution : Code NUTS : FRL03. Tennis Municipaux 330 Av Jules Grec Antibes **II.2.3)** Description des prestations : Les lieux mis à disposition sont destinés à recevoir une activité de snack-bar accessoire à l'équipement sportif des tennis municipaux.

#### II.2.4) Critères d'attribution :

L'évaluation des offres sera réalisée selon les critères pondérés suivants :

- <u>Critère n°1</u>: La proposition de la redevance annuelle part fixe par le candidat (qui ne pourra être inférieure à 3000 euros annuel) et de la redevance part variable annuelle, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel HT de l'exploitant (qui ne pourra pas être inférieure à 3%); 40 %
- <u>Critère n°2</u>: La qualité du service de restauration rapide type snack-bar (qualité des produits, fraicheur, diversité, etc.); **60** %

II.2.5) Durée : 5 ans maximum

II.2.6) Valeur estimée: 160 000 euros HT

II.2.13) Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

## <u>SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER</u> ET TECHNIQUE

#### III.1 Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation III.1.2) Capacité économique et financière :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

### III.2) Conditions liées à la concession

#### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

#### **SECTION IV): PROCÉDURE**

**IV.1) Description** 

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

#### IV.2 Renseignements d'ordre administratif :

IV.2.2) Date limite de réception des candidatures et des offres : 30 Avril 2025 à 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de

participation : Français

#### **SECTION V) RENSEIGNEMETS COMPLEMENTAIRES:**

VI.1) Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

 $\frac{\text{V.4 Procédure de recours}}{\text{V.4.1) Instance chargée des procédures de recours}: \text{Tribunal administratif de Nice} - 18$ Avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice cedex 1 – mail : greffe.ta-nice@juradm.fr – Tél. : 04 89 97 86 000 - Fax : 04 93 55 78 31 - Adresse internet : http://nice.tribunaladministratif.fr/.

V.5 Date de publication du présent avis : 18 Mars 2025